Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 20 janvier 2016

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques (pouvoir de Antoine de MENTHON, CDG de la Haute-Savoie) ; Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor (pouvoir de Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes) ; Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne ; Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme (pouvoir de Gérard MANET, CDG de la Loire) ; Gilles ADELSON, CDG de la Guyane (pouvoir de Reine BOUVIER, CDG du Gard) ; Marc GODEFROY, CDG du Nord ; François FORIN, CDG Meurthe et Moselle ; Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne ; Catherine DI FOLCO, CDG du Rhône (pouvoir de Jacques-Alain BENISTI, CIG de la Petite Couronne) ; Claude DOMEIZEL, CDG des Alpes de Haute Provence ; Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin (pouvoir de Jean-Gérard PAUMIER, CDG de l'Indre et Loire) ; Michel BACHELARD, CDG de la Côte d'Or ; Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron ; Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine (pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de la Seine Maritime) ; Guy BRANCHUT, CDG de la Charente ; Roland BRAY, CDG du Cantal ; Jean-Pierre LASSERRE, CDG de Corrèze (pouvoir de Joseph MERCERON, CDG de Vendée) ; Antoine OTTAVI, CDG de Corse du Sud ; Auguste PICOLLET, CDG de Savoie ; Claude PONZO, CDG du Var (pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne) ; Roger RECORS, CDG de la Gironde ; Patrice VALENTIN, CDG de la Marne ; Alain VASSELLE, CDG de l'Oise ; Martial De VILLELUME, CDG de Charente Maritime.

EXCUSÉS

Philip SQUELARD, CDG de la Loire-Atlantique ; Daniel LEROY, CDG de la Seine-et-Marne ; Didier BARDET, CDG de la Creuse ; Bernard CAILLIAU, CDG du Pas-de-Calais ; Régis DEPAIX, CDG des Ardennes ; Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire ; Florence GALZIN, CDG du Loiret ; Hélène VAINQUEUR, CDG de la Guadeloupe ; Michel AMIEL, CDG des Bouches-du-Rhône ; Alain BERTRAND, CDG de la Lozère ; Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes.

Participaient également : Thierry SENAMAUD, Directeur, Anne GUIBERT, Cindy LABORIE, et Lucie VILMOT, Juristes/Chargées de mission, Laetitia BOBECHE, Assistante de communication, Nicole BEAUJOUR, Assistante de gestion.

Présidents présents : 24
Présidents représentés : 9
Présidents présents et représentés : 33

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Michel HIRIART procède à l'appel des membres présents au Conseil d'Administration et à la répartition des pouvoirs blancs. Le Président HIRIART donne la parole à Thierry SENAMAUD, nouveau Directeur de la FNCDG, depuis le 11 janvier, qui se présente aux membres du Conseil.

Ä EXAMEN DU PROJET DE LOI DEONTOLOGIE ET DEBATS SUR LA PROPOSITION DE LOI CONCERNANT LES CDG AU SENAT

1. Les amendements déposés par la Fédération sur le projet de loi déontologie

Michel HIRIART rappelle que la Commission des Lois du Sénat a examiné le projet de loi déontologie le 16 décembre 2015 et l'a amendé, en vue du débat en séance publique le 26 janvier prochain.

La Fédération a présenté des positions et des amendements à Alain VASSELLE, Rapporteur du projet de loi au Sénat lors d'une audition le 1er décembre 2015 et certains ont été adoptés par la Commission des Lois.

Il s'agissait notamment :

- de créer un congé de reclassement,
- de ne pas harmoniser l'échelle des sanctions disciplinaires dans la fonction publique, les particularismes de la Territoriale doivent être préservés notamment concernant l'impossibilité de mettre en œuvre un déplacement disciplinaire,
- de maintenir la 3ème sanction dans le 1er groupe à savoir l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours,
- de maintenir la possibilité pour les agents d'exercer des activités d'auto-entrepreneur,
- de ne pas étendre la durée de validité de la liste d'aptitude pour les lauréats d'un concours,
- de ne pas conditionner le recrutement direct en catégorie C,
- de revenir sur la mutualisation des heures syndicales,
- de maintenir la présidence des conseils de discipline par un magistrat.

Michel HIRIART souligne que certaines de ces propositions (5 sur 8[1]) ont été retenues par l'Assemblée Nationale ou la Commission des Lois du Sénat et que la

[1] Cf. supra, en italique

Fédération a été destinataire des 8 amendements déposés par Catherine DI FOLCO pour l'examen en séance publique.

Catherine DI FOLCO expose que ceux-ci ont notamment pour objet de :

- réformer le dispositif de gestion des FMPE en prévoyant la mise à la retraite d'office pour les agents qui atteignent l'âge de départ à la retraite et la dégressivité de la rémunération,
- mettre œuvre une adhésion obligatoire au socle commun pour les collectivités actuellement non affiliées aux CDG,
- ne pas prévoir la saisine du conseil de discipline par l'agent en cas d'exclusion temporaire de fonctions de trois jours.

Alain VASSELLE indique qu'il donnera un avis favorable aux amendements déposés par Catherine DI FOLCO, à l'exception de l'amendement concernant l'impossibilité de saisine du conseil de discipline par l'agent (s'agissant des sanctions du 1er groupe), sachant qu'une solution de compromis devait être partagée avec les syndicats.
Alain VASSELLE relève que la proposition visant à l'adhésion obligatoire au socle commun pour les collectivités non affiliées aux CDG risque d'être frappée par l'article 40 de la Constitution[2].

Jean-Jacques BERNARD évoque la question de la présidence des Conseils de discipline sur laquelle Françoise DESCAMPS-CROSNIER et la ministre auraient pris une position de principe. Loïc CAURET ajoute qu'il en est de même sur l'introduction des commissions de sélection et que l'argument relatif au coût complémentaire pour les collectivités n'aurait pas remis en cause la position visant à encadrer plus sévèrement les recrutements directs.

2. <u>Les relations entre le projet de loi déontologie et la proposition de loi sur les Centres de Gestion</u>

Alain VASSELLE, rapporteur du projet de loi déontologie et auteur de la proposition de loi relative à l'évolution des Centres de Gestion, a souhaité intégrer certaines dispositions de cette proposition de loi dans le projet de loi relatif à la déontologie des agents publics.

Michel HIRIART souligne que 4 dispositions de la PPL ont été reprises et adoptées par la Commission des Lois du Sénat ; Cindy LABORIE les rappelle :

- L'article 3 qui renforce la mutualisation à l'échelle régionale : création d'observatoires régionaux de l'emploi territorial, mutualisation de la gestion des agents de catégorie B,

- La première partie de l'article 5 qui prévoit une modification du 1er alinéa de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : suppression de

[2] Interdisant toute création ou aggravation d'une charge publique et n'autorisant la diminution d'une ressource publique que dans la mesure où elle est compensée par l'augmentation d'une autre ressource.

l'abaissement du seuil pour les communes membres d'une communauté de communes,

- La première partie de l'article 8 qui prévoit un renforcement du champ des missions obligatoires des CDG, en incluant la gestion administrative des CET, la tenue du dossier individuel, le secrétariat des commissions consultatives paritaires,

- La première partie de l'article 9 qui prévoit une redéfinition du champ d'intervention optionnel des Centres de gestion. Pour répondre aux besoins accrus des collectivités territoriales, le fondement juridique de l'exercice des missions d'assistance administrative et organisationnelle doit être sécurisé.

Cindy LABORIE relève, concernant les autres dispositions de la PPL, que l'administrateur du Sénat a évoqué soit l'impossibilité de les inclure dans le projet de loi en vertu de l'article 40 de la Constitution, soit une opposition ressentie de la part des plus grandes collectivités, ce qui semble être un a priori négatif en inadéquation avec l'adhésion importante des non affiliés au socle commun (dans 64 départements plus de 50% des CNA ont adhéré).

Par ailleurs, Michel HIRIART fait part aux membres du Conseil de la note de l'ANDCDG, adressée à la Fédération et reprenant les positions de ses adhérents, réunis en Assemblée générale en octobre 2015, concernant la proposition de loi relative aux Centres de Gestion.

Thierry SENAMAUD présente les propositions et remarques complémentaires issue de la note de l'ANDCDG :

L'ANDCDG propose d'ajouter le conseil statutaire au socle obligatoire de compétences et de prévoir la mise en place d'un autre socle, facultatif, axé autour des missions suivantes : aide à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite, protection sociale complémentaire, action sociale, contrats d'assurance groupe, calcul des allocations chômage, traitement de la paie.

L'ANDCDG est également favorable à une modification de l'article 25, tant sur le renforcement du champ des compétences pouvant être exercées que sur la possibilité de mettre à disposition des collectivités des agents non titulaires.

L'ANDCDG se positionne en faveur d'un approfondissement de la mutualisation régionale concernant certaines missions[3], sans appeler à des modifications législatives dans l'immédiat. L'association propose l'élaboration d'une Charte matérialisant l'engagement des CDG dans cette voie, diffusée par la Fédération à l'ensemble des Centres.

[3] Assistance statutaire, organisation des concours de catégories A et B, gestion des FMPE et des inaptes de catégories A et B, observation régionale de l'emploi, bourse de l'emploi, accompagnement de la mobilité, actions de maintien dans l'emploi en cas d'inaptitude physique, secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux, le conseil de discipline de recours.

Sans remettre en cause l'idée de mettre fin au système de compensation du CNFPT, l'ANDCDG estime qu'il convient d'évaluer très précisément l'impact de ce versement direct au regard du système actuel de répartition d'une contribution.

Enfin, s'agissant du projet de création du Centre national de coordination, l'ANDCDG considère qu'il appartient aux élus de déterminer la forme d'une représentation nationale (nécessaire) mais que le contexte économique actuel risque de ne pas permettre cette transformation et qu'une 1ère étape pourrait être franchie en obtenant pour la FNCDG le statut d'association déclarée d'utilité publique.

Michel HIRIART précise que la Fédération déterminera l'intérêt de déposer un dossier en vue d'une reconnaissance d'utilité publique.

3. La question du taux de cotisation obligatoire des CDG

Michel HIRIART indique que la Ministre de la Fonction Publique a évoqué une possible baisse du taux de cotisation obligatoire versé par les collectivités aux Centres de Gestion (0,72% contre 0,80%), sachant, d'une part, qu'aucune simulation financière n'a été réalisée pour prévoir l'application d'un taux de cotisation obligatoire plafonné à 0,72% et, d'autre part, qu'aujourd'hui, 84% des CDG ont atteint le taux maximum.

Le Président rappelle que la Fédération a depuis plusieurs mois sensibilisé le Gouvernement et les parlementaires sur la nécessité de ne pas réduire le plafond de la cotisation versée aux CDG, ces derniers assumant par ailleurs depuis quelques années de nouvelles missions sans déplafonnement (instances médicales, conseil juridique, aide au recrutement...). De plus, dans le cadre de la PPL, les CDG assumeraient 3 nouvelles missions obligatoires (disposition reprise dans le projet de loi déontologie).

Le Président a rappelé très récemment au Conseiller de la ministre de la fonction publique, M. Bruno DALLER, que :

- la majorité des CDG n'ont aucun excédent,
- près d'un quart des établissements rencontrent même des difficultés financières,
- le taux de cotisation est fixé par le conseil d'administration de chaque Centre de Gestion et qu'aucun système de péréquation entre CDG n'est juridiquement envisageable en l'absence de création d'un établissement public national.

Michel HIRIART précise que, si le Cabinet de la ministre lui a donné l'assurance que le Gouvernement renonçait à déposer, à l'occasion du projet de loi déontologie, un amendement visant à diminuer de 0,8 à 0,72 % la cotisation versée par les collectivités obligatoirement affiliées aux CDG, le Cabinet attend pour autant, en urgence, des éléments de compréhension de la position de la Fédération.

Loïc CAURET observe que les petites collectivités seraient les premières victimes d'une baisse de la cotisation obligatoire du fait de l'assiette de cotisation.

Catherine DI FOLCO et Michel HIRIART relèvent qu'une réaction de compensation naturelle serait alors d'augmenter la cotisation additionnelle ou le coût du conventionnement pour les collectivités.

Loïc CAURET et Catherine DI FOLCO avancent que si les dispositions retenues par le législateur dans le cadre de la loi déontologie satisfont les CDG, il faudra s'interroger sur l'opportunité de maintenir la proposition de loi sur l'évolution des Centres de Gestion dans un contexte où la baisse des cotisations est régulièrement évoquée. Alain VASSELLE, qui a déposé cette proposition en septembre 2015 au Sénat, précise, d'une part, qu'il faudrait a minima modifier le texte en cause et, d'autre part, que le calendrier parlementaire offrira une meilleure vision à la fin du troisième trimestre.

4. La question de la médecine de prévention

Michel HIRIART soutient que, dans un contexte de pénurie de médecins, la promotion de nouvelles mesures apparaît nécessaire et propose de promouvoir un amendement à ce sujet, dans le cadre du projet de loi déontologie.

Anne GUIBERT expose l'objet de cet amendement : il s'agirait de mettre en place une véritable possibilité de reconversion sachant que des médecins souhaitent, en cours de carrière, se réorienter vers la médecine du travail ou de prévention sans être soumis à une formation trop pesante. Il est proposé que les candidats à cette formation spécifique en médecine du travail, justifient d'une durée d'exercice minimale de 5 ans avant la réorientation vers la médecine du travail. Compte-tenu de leur expérience professionnelle, la formation serait d'une durée totale de 2 ans, comportant une partie théorique identique à celle de l'internat et une partie pratique adaptée. Un contrat d'engagement de service public à durée indéterminée serait créé, incluant la durée de formation de reconversion professionnelle qui serait prise en charge financièrement par l'administration. Il intégrerait un engagement de servir.

Anne GUIBERT rappelle également que le rapport de l'IGA, l'IGAS et l'Inspection Générale de l'administration de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la médecine de prévention dans les trois fonctions publiques de septembre 2014, avait proposé de réfléchir à une voie de reconversion professionnelle pérenne pour l'ensemble des médecins.

Catherine DI FOLCO examinera cette proposition d'amendement très rapidement compte-tenu de l'examen prochain du projet de loi déontologie par le Sénat.

Jean-Louis NOUHAUD rappelle l'urgence d'obtenir une sécurisation juridique du recrutement des médecins, peut-être, dans un premier temps, en obtenant une reconnaissance de la formation relevant de la MSA.

Ä AUDITION SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Michel HIRIART rappelle que Philippe LAURENT avait annoncé en mars 2015, que le Conseil Supérieur serait à l'initiative de la rédaction d'un livre blanc sur la FPT dans les prochains mois. Cet ouvrage dressera « un diagnostic, un état des lieux objectif et partagé de la fonction publique territoriale : ses forces, ses difficultés, ses points de tension, les réformes les plus urgentes à engager… et permettra d'éclairer les employeurs locaux pour leurs réflexions et propositions futures ».

Des propositions seront portées par les formations spécialisées n°1 et n°5 du CSFPT qui s'axeront, notamment, autour :

- du recrutement,
- de l'évolution de carrière,
- de la rémunération,
- du temps de travail,
- de la santé au travail,
- du dialogue social,
- des institutions de la FPT.

Cindy LABORIE précise que, lors de l'audition du 10 décembre 2015, la Fédération a insisté sur plusieurs axes de propositions :

- la nécessité d'avancer sur la mise en œuvre de la bourse inter-Fonctions Publiques,
- le maintien des spécificités de la Fonction Publique Territoriale notamment dans trois domaines : le recrutement, le dialogue social, la discipline,
- la réforme des concours de la filière médico-sociale,
- la mise en œuvre d'une plateforme nationale d'inscription aux concours,
- la gestion des agents contractuels par les Centres de Gestion,
- la mise en œuvre du dossier individuel dématérialisé,
- la pénurie de médecins de prévention,
- la gestion des FMPE,
- le volet institutionnel avec les dispositions de la proposition de loi relative aux CDG.

Ä AUDITION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Le Président rappelle que, par courrier en date du 17 août 2015, Philippe LAURENT, Président du CSFPT, a informé la Fédération d'une mission que lui a confiée le Premier Ministre sur la mise en œuvre de la réforme du temps de travail et ses répercussions dans les trois volets de la Fonction Publique.

Dans ce cadre, la FNCDG a été auditionnée le 11 décembre dernier pour présenter des axes de propositions sur la durée du travail, la rémunération afférente et la prévention de l'absentéisme. Olivier DUCROCQ, Directeur du CDG du Rhône, représentait l'ANDCDG lors de cette réunion.

Dans la majorité des collectivités, le temps de travail affiché et délibéré est proche de 1607 heures. Les dérogations au temps de travail sont plutôt le fait de pratiques ponctuelles, comme l'attribution de jours d'ancienneté, de jours supplémentaires de congés avant la retraite, de journées exceptionnelles d'absences pour les événements familiaux ou l'institution de temps de récupération non règlementaires.

Cindy LABORIE présente les axes de propositions soutenus auprès du CSFPT :

- Définir la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence,
- Créer un compte financier regroupant la valeur des jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps,
- Préciser le seuil d'application de l'indemnisation des heures supplémentaires,
- Revenir sur la sur-rémunération de certains temps partiels,
- Offrir la possibilité aux collectivités de faire varier le régime indemnitaire en cas d'absence,
- Pouvoir mettre fin à un cas de gestion des FMPE.

Concernant la prévention de l'absentéisme et de l'inaptitude professionnelle, la Fédération a présenté à Philippe LAURENT, à l'IGA et à l'IGAS les propositions suivantes :

- Réintroduire une journée de carence,
- Apporter une base textuelle au report des congés annuels en cas d'arrêt maladie,
- Mettre en place une médecine de contrôle des arrêts maladie,
- Mettre en place un congé de reclassement,
- Réformer le temps partiel thérapeutique,
- Instaurer un entretien « bilan de carrière » pour mesurer les impacts de l'usure professionnelle et poser les bases d'une reconversion.

Les administrateurs estiment que la Fédération doit porter la réintroduction d'un jour de carence et une réforme de la gestion des FMPE.

Ä SOLLICITATION DANS LE CADRE D'UNE MISSION SUR LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES A L'EMPLOI PUBLIC

Michel HIRIART observe tout d'abord que la Fédération est de plus en plus sollicitée, ce qui témoigne d'une véritable reconnaissance. Le Président informe le Conseil que la Fédération a été sollicitée par Yannick L'HORTY, Professeur d'économie à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, pour une audition dans le cadre d'une mission confiée par le Premier Ministre sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public. Dans le cadre de cette mission, un entretien lui sera accordé.

Anne GUIBERT précise que l'objectif est de recueillir notre point de vue sur l'égalité des chances d'accès dans la Fonction Publique Territoriale, notamment selon l'origine, le sexe ou le lieu de résidence. Yannick L'HORTY, qui a déjà rencontré les représentants de la Fonction Publique d'Etat, s'intéresse également

à l'évaluation des actions en faveur de l'égalité. Son rapport sera remis au Premier Ministre dans le courant au second semestre 2016.

Il est rappelé que la Fédération a déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet dans le cadre d'une Journée professionnelle le 4 avril 2013 sur « Les Centres de Gestion au cœur de l'emploi public ». Une table ronde portait sur « l'égalité des chances ». De même, en 2013, nous avions été sollicités par le Ministre chargé de la fonction publique et le président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) pour promouvoir une charte pour la promotion de l'égalité dans la Fonction Publique.

Ä MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES IMPACTS RH DE L'INSTAURATION DES COMMUNES NOUVELLES

Le Président rappelle que la FNCDG et l'AMF se sont rapprochées dans l'objectif de réaliser un guide sur les communes nouvelles.

Lucie VILMOT expose que ce guide a pour objectif de répondre à des questions très pratiques en matière de gestion des personnels lors de la mise en place d'une commune nouvelle. Loïc CAURET souligne que la création d'une commune nouvelle implique une attention particulière concernant les questions liées au devenir des agents, en relevant que le dialogue social est souvent absent dans la mise en place.

Lucie VILMOT précise l'architecture de ce guide, réalisé en collaboration entre l'AMF, la FNCDG et les CDG 85, 24, 29, 44, 74 et 61.

Il est composé de cinq fascicules reprenant des fiches thématiques :

- le 1er sur l'état des lieux et le diagnostic des emplois et des situations personnelles des agents,
- le 2ème sur la création des postes budgétaires et la reprise de la gestion des carrières,
- le 3ème sur le temps de travail, la rémunération et les accessoires,
- le 4ème sur le dialogue social, le management, la santé et la sécurité au travail,
- le 5ème sur la gestion des contrats, des conventions et la réorganisation des services.

Chaque fiche thématique s'accompagne d'un Powerpoint présentant :

- les principales problématiques et étapes de cette nouvelle organisation,
- d'annexes et d'outils pratiques (modèles de délibérations, guides méthodologiques, modèles d'arrêtés, organigrammes…).

Jean-Louis NOUHAUD et Jean-Pierre LASSERRE font état de problématiques RH importantes sur leurs territoires (saisine du comité technique, changement de résidence administrative…). Il est précisé que ces questions font l'objet d'un développement dans le guide.

Maurice BARTHELEMY souligne l'importance de réaliser et diffuser ce document au plus vite auprès des communes. Il est prévu une publication des fascicules tous les 15 jours, pour une publication complète d'ici le salon des maires (début juin).

ÄMISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Thierry SENAMAUD indique que la Fédération a été sollicitée par le CDG du Bas-Rhin afin de lancer un travail partenarial sur la mise en œuvre de l'IFSE à compter de 2016. Compte-tenu de la portée nationale du sujet et de façon à favoriser une vision partagée par l'ensemble des CDG, un groupe de travail dédié pourrait être créé. Ce GT IFSE serait en lien avec les commissions carrière de la Fédération et de l'ANDCDG qui serait associée à la réflexion. Cependant, le groupe de travail pourrait se réunir indépendamment des réunions des commissions carrière.
Dans ce cadre, l'ensemble des CDG serait sollicité, d'une part, pour participer à ces travaux et, d'autre part, afin de nous faire connaître les documents éventuellement réalisés à ce sujet.

Pour Michel LORENTZ, l'objectif est non seulement d'apporter une vision commune de la part des CDG auprès de leurs collectivités et de leur faciliter une mise en œuvre harmonisée de l'IFSE, mais aussi de mettre en valeur la coordination de l'action des Centres de Gestion à leur service.

Thierry SENAMAUD et Lucie VILMOT ajoutent que le livrable précis et l'organisation du groupe de travail devront être précisés.

Michel HIRIART propose au Conseil d'approuver la création de ce groupe de travail dédié avec pour objectif une remise du livrable dans le courant du second trimestre 2016 et idéalement fin d'avril.

Le Conseil d'administration approuve la création du groupe de travail relatif à la mise en œuvre de l'IFSE.

Michel LORENTZ, à l'initiative de cette proposition, Jean-Louis NOUHAUD, Jean-Pierre LASSERRE et Roger RECORS déclarent leur intérêt à participer à ce groupe de travail.

Ä SALON DU TRAVAIL ET DE LA MOBILITÉ

Michel HIRIART rappelle la participation de la Fédération au « Salon du Travail et de la Mobilité » organisé par le groupe Express, les 22 et 23 janvier 2016 à Paris.

Laëtitia BOBECHE précise que la Fédération disposera d'un stand pour renseigner efficacement le public sur les différents modes d'accès, la carrière et la mobilité des fonctionnaires dans la FPT et véhiculer une image moderne et dynamique de la Fonction Publique et des Centres de Gestion.

Dix-Neuf Centres de Gestion seront présents aux côtés de la Fédération (CDG 63, CDG 83, CDG 69, CIG Grande Couronne, CIG Petite Couronne, CDG 62, CDG 37, CDG 53, CDG 17, CDG 45, CDG 77, CDG 50, CDG 28, CDG 79, CDG 76, CDG 11, CDG 67, CDG 47, CDG 60). Des sessions de face à face « coaching » seront animées par des responsables Ressources Humaines des CDG.

Une émission radio de BFM, le « Club Média RH », lançait cette seconde édition. Diffusée le 16 janvier dernier et disponible sur notre site Internet, 10 invités représentaient les 6 villages du salon, parmi lesquels Thierry SENAMAUD et Cindy LABORIE pour le village "Je découvre l'emploi public".

L'organisateur attend plus de 40 000 personnes (étudiants, chercheurs d'emploi, salariés du secteur privé souhaitant intégrer la Fonction Publique, agents publics en poste cherchant une mobilité).

La Fédération diffusera largement différents supports de communication :

- Une plaquette de présentation de la Fonction Publique Territoriale,
- Des brochures Cadres d'emplois,
- Le calendrier d'organisation des concours,
- L'annuaire des Centres de Gestion,
- Ainsi qu'un magazine « Travailler dans la Fonction Publique ».

La Fédération organise également deux conférences :

- l'une réservée aux CDG, partenaires institutionnels et à la presse sur la thématique « Existe-t-il une spécificité du management public local ? Intervenants : Fabien BOTTINI, Maître de conférences en droit public, Université du Havre, Johan THEURET, DGA, ville de Clermont Ferrand, Président de l'Association des DRH des grandes collectivités, Olivier DUCROCQ, Directeur, CDG du Rhône, Alex LEPRIOL, Consultant, Décision Publique.
- L'autre, à destination du grand public sur la thématique « comment trouver un emploi dans les collectivités locales ? »

Ä PROGRAMME DE LA JOURNÉE THÉMATIQUE DU 5 FÉVRIER 2016 SUR LA MUTUALISATION

Dans le cadre du partenariat signé depuis 2013, l'AdCF et la FNCDG organiseront une journée d'information sur l'élaboration du schéma et la mise en œuvre des mutualisations, le 5 février prochain à la Caisse des Dépôts (Paris 7). 180 participants personnes sont attendus.

Le Président relève que cette journée sera également l'occasion de mettre en avant l'action des Centres de Gestion en matière de GPEEC.

Ä ORGANISATION DE LA CNET 2016

Michel HIRIART rappelle que la Fédération, les Centres coordonnateurs et l'ANDCDG organiseront le 17 novembre prochain la troisième conférence nationale de l'emploi territorial.

Quatre thématiques pourraient être privilégiées :

- La mise en œuvre de la nouvelle scène publique locale et ses conséquences sur la gestion des personnels,
- l'évolution des recrutements,
- la GPEEC,
- la santé au travail et la gestion de l'inaptitude.

Les administrateurs valident ces thèmes et il est convenu que de nouveaux thèmes pourront venir, le cas échéant, compléter ce programme.

Cindy LABORIE indique que cette Conférence sera également l'occasion de présenter nos différents outils de communication, actuellement en cours de construction :

- Panorama de l'Emploi,
- Baromètre HoRHizons,
- Guide de bonnes pratiques RH,
- Livret sur les communes nouvelles…

Le lieu reste à définir (Paris ou Proche Banlieue).

ÄCALENDRIER DES REUNIONS POUR L'ANNEE

Le Président annonce le calendrier proposé pour les réunions en 2016 est le suivant :

Conseil d'administration :

- Jeudi 31 mars à 9h30
- Mercredi 11 mai à 9h30
- Mercredi 22 septembre à 9h30
- Mercredi 18 novembre à 9h30

Assemblée Générale :

- Mercredi 1er juin à 10h
- Mercredi 15 décembre à 10h

Journée Thématique :

- Vendredi 5 février, « Recomposition du bloc local et ressources humaines »
- Vendredi 1er avril, « Commande publique et dématérialisation »

CNET : jeudi 17 novembre

SALON DU TRAVAIL ET DE LA MOBILITE : 22 et 23 janvier

SALON DES MAIRES : 31 mai, 1er et 2 juin

Le calendrier proposé est approuvé par le Conseil.

ÄQUESTIONS DIVERSES

- Partenariat avec Préventica

Anne GUIBERT rappelle qu'une première convention Préventica-FNCDG, fut conclue pour 2015 et qu'elle avait notamment pour objet de développer un partenariat avec les CDG pour l'organisation et l'animation de conférences et d'un stand. Anne GUIBERT précise que la poursuite du partenariat implique un renouvellement de la convention.
Pour mémoire, lors du salon de Toulouse (juin 2015), le CDG des Landes a animé une conférence sur "L'amiante en déchetterie" et au salon de Lyon (octobre 2015) le Centre de Gestion du Rhône a animé une conférence sur le thème "Prévenir les RPS dans la FPT".

Gilles ADELSON indique que la commission « santé et sécurité au travail » de la FNCDG du 13 janvier dernier a donné un avis favorable au renouvellement de ce partenariat, pour 2016.

Michel HIRIART demande l'avis du Conseil sur la poursuite du partenariat.

Le Conseil d'administration approuve la reconduction du partenariat pour 2016.

Les salons de 2016 se tiendront à Lille du 7 au 9 juin et à Rennes du 4 au 6 octobre. Anne GUIBERT sollicitera les Centres concernés et leur précisera les modalités de participation.

- Soutien de la proposition de l'UNCCAS pour modifier le décret relatif aux frais de déplacement des aides à domicile

L'UNCCAS a pris contact auprès de la FNCDG pour lui faire part de son souhait de voir modifié le décret relatif au frais de déplacement des aides à domicile.

L'objectif est de permettre aux CCAS de choisir entre le remboursement forfaitaire et le remboursement aux frais réels. Aujourd'hui, seul le remboursement forfaitaire, limité à 210€, est possible. Or, il s'agit d'un métier avec énormément de déplacements.

La commission carrière qui s'est réunie le 10 décembre 2015 soutient et approuve cette proposition de modification portée par l'UNCCAS.

Le Président indique par conséquent que, sous réserve de l'approbation des membres du Conseil d'administration, la FNCDG soutiendra cette proposition par l'intermédiaire d'un courrier adressé à la DGCL.

Le Conseil d'administration approuve le soutien de la Fédération à la proposition de l'UNCCAS pour modifier le décret relatif au frais de déplacement des aides à domicile.

- Sollicitations du CNFPT pour une convention cadre FNCDG-CNFPT

Michel HIRIART expose au Conseil les demandes du CNFPT concernant, d'une part, le transfert de la gestion des dossiers des comités médicaux compétents pour le CNFPT vers les Centres de Gestion, et d'autre part, s'agissant de l'exercice de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

1) Sur le Secrétariat du comité médical

Le CNFPT a souhaité rencontrer les services de la Fédération le 17 décembre et a sollicité la Fédération par courrier du 14 janvier pour préconiser la conclusion d'une convention cadre FNCDG-CNFPT visant à rechercher une position commune pour la prise en charge, par chacun des CDG, des dossiers relatifs aux comités médicaux. En effet, le CNFPT ne souhaite pas assurer lui-même le secrétariat des comités médicaux et de la commission de réforme pour ses agents.

Cependant, le secrétariat du comité médical entre dans le socle de compétences des CDG (art. 23 loi n°84-53) et le CNFPT ne peut volontairement s'affilier qu'au CIG de la Grand-Couronne (art. 72 décret n°85-643). Par ailleurs, le CNFPT envisage de conventionner avec le CIG de la Petite-couronne pour le secrétariat de la commission de réforme. Enfin, la DGCL, saisie par le CNFPT, lui a indiqué qu'il pouvait recourir aux CDG en vertu de l'article 25 de la loi n°84-53 par le biais du conventionnement.

Le Président indique qu'une réponse rapide sera apportée à la proposition du CNFPT, compte-tenu des circonstances et dans le respect des rôles respectifs de la Fédération et des CDG.

2) Sur la mission relative à l'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail

Le CNFPT souhaite que certains CDG mettent à leur disposition des agents chargés de la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail. Cette mission facultative des CDG relève de l'article 25 de la loi n°84-53

L'établissement public propose une convention cadre FNCDG-CNFPT.

Le Président indique qu'une réponse rapide sera également apportée sur ce point, sachant, qu'en l'espèce, une telle convention semble difficilement envisageable.

Loïc CAURET propose également de réactiver l'organisation d'une rencontre entre les Présidents de la FNCDG et du CNFPT.

- Représentation de la FNCDG au Conseil Commun de la Fonction Publique

Jean-Louis NOUHAUD informe le Conseil que, pour des raisons d'agenda, il n'est plus en mesure d'assurer une participation régulière aux réunions de la formation spécialisée du CCFP sur les conditions de travail, l'hygiène, la santé et la sécurité au travail. Par conséquent, M. NOUHAUD souhaiterait qu'un autre membre du Conseil d'administration assure la représentation de notre Fédération.

Après un tour de table, Jean-Pierre LASSERRE propose de prendre le relais.

Le Conseil d'administration nomme Jean-Pierre LASSERRE représentant titulaire de la Fédération à la formation spécialisée du CCFP, en remplacement de M. NOUHAUD.

La Fédération adressera un courrier à la DGAFP et à Madame la Ministre pour leur en faire part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie